



## Communiqué de presse

### **Audience avec Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)**

La FERC CGT a rencontré la Ministre de l'ESR le mardi 16 janvier, quelques jours après la composition du nouveau gouvernement. La FERC CGT s'est félicitée que l'ESR reste un ministère de plein exercice au sein de ce gouvernement resserré, en espérant que le gouvernement prendra la mesure de l'importance des enjeux, que ce soit pour l'enseignement supérieur public ou pour la recherche scientifique.

La FERC CGT a demandé à la Ministre des clarifications sur les conséquences de la loi immigration pour l'ESR après sa démission refusée le 19 décembre. Enfin, la FERC CGT a confirmé qu'elle mènerait la bataille jusqu'à la suppression de cette loi nauséabonde et contraire à tous les principes de la République depuis 1792, à commencer par son appel à manifester le dimanche 21 janvier 2024. Elle s'est également inquiétée des conséquences des annonces Macron du 7 décembre 2023 autour de la recherche, que ce soit sur les agences de programmes ou l'absence d'annonces en terme de moyens pour notre secteur sinistré, un constat hélas largement partagé.

La Ministre nous a annoncé qu'elle n'avait pas menacé de démissionner, mais qu'elle avait bel et bien démissionné le 20 décembre, en annonçant au Président Macron qu'elle n'appliquerait pas les mesures autour de la caution étudiante et de la fin de l'exemption des droits différenciés (i.e. la possibilité pour les établissements de déroger aux droits d'inscriptions 10 fois supérieurs pour les étudiants non-européens). Elle est restée au gouvernement après avoir obtenu le soutien du Président sur :

- L'objectif de faire disparaître l'article sur la caution étudiante, via le Conseil Constitutionnel (décisions attendues autour du 25 janvier 2024), ou, le cas échéant, en proposant une loi qui corrigerait la loi immigration (« Seule une loi peut défaire ce qu'une loi a fait ») ;

- L'objectif de maintenir les dérogations aux droits d'inscription différenciés, par exemple en prenant un décret en ce sens ; le ministère regarde les possibilités ;

Concernant les annonces de l'Élysée sur la recherche, le 7 décembre, la Ministre nous a confirmé que la clause de revoyure figurant dans la LPR serait bien appliquée en 2024, avec des budgets en conséquence afin de répondre aux immenses besoins du secteur. Quant aux agences de programme, il s'agit, selon elle, d'un moyen pour le MESR d'assurer un pilotage des projets inter-ministériels de façon plus transparente et efficace. C'est en effet la première fois que le ministre de l'ESR arrive à mettre les autres ministres autour de la table, ici, au MESR ! Elle souligne l'importance de la recherche fondamentale, via les opérateurs de recherche, et avec des financements spécifiques afin de limiter les appels à projet.

Sur les enjeux liés à l'environnement dans l'ESR, il y a deux axes de travail : le modèle économique de l'ESR d'une part, et les modèles de financement pour assurer la rénovation énergétique des nombreux bâtiments, d'autre part.

Enfin, s'agissant des salaires, la Ministre s'est dite attachée à l'attractivité des métiers de l'ESR. Il est urgent de travailler sur cette question avec le prochain ministre de la fonction publique (La ministre est confiante sur sa nomination prochaine).

La FERC CGT a pris acte des réponses de la Ministre. Pour autant, elle s'inquiète des possibilités d'avancer sur toutes ces questions essentielles dans l'atmosphère crépusculaire qui accompagne la mise en place du gouvernement Attal, après l'inscription dans la loi de la préférence nationale, vieille antienne du Front National, la présence majoritaire de ministres Sarkozistes, parfois sous le coup d'une inculpation, après la suppression du ministère de la fonction publique, ne serait-elle liée qu'à un « oubli », sans même évoquer le feuilleton autour de la nouvelle Ministre de l'Éducation Nationale... La FERC exige l'abrogation de la loi immigration qui met en place un système entraînant une grave précarisation du droit au séjour et permet une criminalisation du statut d'immigrant.

*Montreuil le 18 janvier 2024*